



Compte-rendu rencontre FNST CGT – SYTRAL du 14 janvier 2022

Présents FNST : Fabrice MICHAUD (Secrétaire Général), Jacky ALBRAND (Responsable de la branche TU), Christophe MERCIER (Responsable du secteur TRV), David GRANDJANNY (Co-animateur du secteur TRV)

Présents SYTRAL : Bruno BERNARD (Président du SYTRAL et de la Métropole de Lyon), Philippe THIENNOT (Directeur du pilotage des contrats)

La FNST-CGT intervient, en préalable, pour réaffirmer son total soutien à la position des Syndicats CGT TCL et UGICT CGT TCL sur leur refus de l'allotissement et leur volonté de garder un réseau unique opéré par une entreprise unique et intégrée.

Quelle que soit la forme de découpage, invariablement, cela se traduira par des reculs sociaux pour les salariés et une perte de qualité du service public.

Nous confirmons nos craintes sur la question du transfert des contrats de travail des salariés dans le cadre de l'application, volontaire ou pas, de l'article L.1224-1.

L'architecture de l'entreprise actuelle ne permet pas de faire la démonstration que le découpage du réseau, en plusieurs lots, permette de répondre aux critères définis par le code du travail sur l'autonomie d'organisation, de moyens et de gestion pour l'application de l'article L.1224-1. Ce qui peut, en cas de refus de transfert d'un salarié, interrompre le transfert du contrat de travail, la mise en œuvre d'un PSE et une rupture de la continuité du service public.

L'intervention du Président du SYTRAL s'est faite en plusieurs temps :

- Le premier, sur sa politique de transport, s'appuyant sur une augmentation de l'offre de transports, un accroissement des ressources financières de la métropole en direction du SYTRAL (135 à 200 millions d'euros en fin de mandat) et une augmentation au maximum du Versement mobilité sur le territoire de la métropole.
A été mise, en parallèle, leur volonté d'allotir la transformation du SYTRAL en EPL (Établissement Public Local), élargissant ses compétences transports à l'ensemble du territoire du département du Rhône et des collectivités territoriales ; arguant qu'ils ont une volonté d'avoir un réseau unifié et un seul système de billettique avec une tarification unique sur ce nouveau territoire.
Le SYTRAL indiquant que les remarques formulées par la cour des comptes et le manque de concurrence lors du dernier appel d'offre les conduise à mettre en place l'allotissement. Elle est donc en recherche de rééquilibrer la relation avec l'opérateur pour ne pas dépendre que d'un seul groupe dans les appels d'offre.
- Le deuxième a été consacré à la présentation des 2 scénarios, encore à l'étude (Voir Annexe 1)

La Fédération précise que les conclusions de la Cour des comptes n'ont pas de caractère impératif et que le niveau de recommandation était le plus faible possible dans son rapport.

Il ne faut pas se réfugier derrière ce rapport car sur d'autres situations, plus embarrassantes pour les politiques en place, ces conclusions ou recommandations sont balayées d'un revers de la main.

Concernant la relation avec l'opérateur, ce n'est pas un problème de taille mais bien d'un choix de gestion qui conduit à ces relations difficiles et déséquilibrées. Ce qui est vrai à Lyon, l'est partout en France, parfois sur de tous petits réseaux. Les opérateurs, en place, ont besoin de faire la démonstration de leur maîtrise du contrat et donc de masquer leurs difficultés et leur résultat économique réel. La seule réponse envisageable à cette situation est un retour en gestion directe pour reprendre la main sur l'exécution du service public ainsi qu'une meilleure maîtrise ; en particulier, celle des ressources financières publiques.

La mise en concurrence des entreprises n'est en réalité qu'une mise en concurrence des salariés et nous ne sommes pas dupes qu'au final, ce seront les salariés qui paieront la note.

Nous avons, également, rappelé que les salariés, au moment de leur embauche, ont intégré une entreprise avec un pacte social fort, ouvrant des perspectives d'évolution tant dans l'exercice de leur métier que dans l'accès à la promotion professionnelle. Les exemples de parcours professionnels transversaux sont nombreux dans l'entreprise et cela est permis par l'existence d'une entreprise intégrée sur un réseau unique. Demain, ces perspectives seront réduites et aucun texte légal ne pourra nous permettre de le maintenir en l'état.

Le SYTRAL a tenté de nous rassurer sur la question des transferts des salariés et demandera à Keolis de mettre en place une organisation de l'entreprise permettant de garantir le transfert automatique, y compris, si nécessaire, à mettre la main à la poche pour financer cette transformation. Ce qui d'ailleurs confirme notre analyse que cela coûtera finalement plus cher à la collectivité !!!

Il indique aussi sa volonté d'intégrer un socle social commun minimum allant jusqu'à nous dire qu'elle intégrera la possibilité de rompre le contrat ; à défaut, si celui-ci n'est pas respecté.

Il se dit prêt à travailler avec les organisations syndicales à la définition de ce socle social arguant que, de toute façon, lot unique ou pas, rien n'empêche, aujourd'hui, de dénoncer les accords existants ; à la seule différence qu'à ce jour, la situation en Ile de France et, en particulier, à la RATP avec un socle social territorialisé et inscrit dans un décret, nous n'avons pas de garanti de la faisabilité juridique de l'imposer à une entreprise. Concernant la possibilité de dénoncer à tout moment les accords d'entreprise, nous avons rappelé que le rapport de force n'est pas le même lorsqu'il y a 4.500 salariés que lorsqu'il y en a moitié moins, d'où un réseau éclaté.

La Fédération a conclu cette rencontre en affirmant qu'elle apportera tout son soutien à ses Syndicats dans l'entreprise, dans l'intérêt des salariés et du service public. Elle confirme son attachement à des entreprises intégrées pour exploiter des réseaux unifiés par le biais de gestion directe.

Elle soutiendra, y compris par des initiatives concertées, ses Syndicats et les salariés par leur intervention et la création du rapport de force pour définir un socle social d'un haut niveau sur une entreprise unique sur le réseau TCL.

Elle apportera aussi les ressources juridiques nécessaires pour armer nos Syndicats dans leur lutte contre la volonté politique d'allotir le réseau.

Montreuil, le 20 janvier 2022

Annexe 1 - Présentation des scénarios à l'étude

Scenario 1 – Mode lourd

Lot 1 : Métro, Funiculaire, Tramway, Rhône Express (intégrant la conduite, l'encadrement, les équipes de contrôle DCI et la maintenance) + Infrastructure lourde + DSI (système informatique) + Sécurité (PC sécurité et Sia)

DSP initiale de 10 ans modulable de 8 à 12 ans à la main du Sytral.

Le périmètre du lot correspondrait à environ 1300 salariés

Lot 2 : Bus (intégrant la conduite, l'encadrement, les équipes de contrôle DCI et la maintenance)

DSP de 6 ans

Le périmètre du lot correspondrait à 3000 salariés.

Lot 3 : Relation usager, marketing, communication, agences commerciales

Un marché public de 4/5 ans et la création d'une SPL (2 actionnaires publics minimum) concernant les agences commerciales avec l'ambition de mettre en place des agences de la mobilité sur l'ensemble du nouveau périmètre du Sytral.

Lot 4 : Parc-Relais

Un marché public de 4 ans ou la mise en œuvre d'une SPL (2 actionnaires publics minimum)

Lot 5 : Optibus

Un marché public de 4 ans

Scénario 2 – Mode surface

Lot 1 : Métro, Funiculaire (intégrant la conduite, l'encadrement, les équipes de contrôle DCI et la maintenance) + Infrastructure lourde + DSI (système informatique)

DSP de 6 ans

Le périmètre du lot correspondrait à environ 850 salariés

Lot 2 : Bus, Tramway, Rhône Express (intégrant la conduite, l'encadrement, les équipes de contrôle DCI et la maintenance) + Sécurité (PC sécurité et Sia)

DSP de 6 ans

Le périmètre du lot correspondrait à 3450 salariés.

Lot 3 : Relation usager, marketing, communication, agences commerciales

Un marché public de 4/5 ans et la création d'une SPL (2 actionnaires publics minimum) concernant les agences commerciales avec l'ambition de mettre en place des agences de la mobilité sur l'ensemble du nouveau périmètre du Sytral.

Lot 4 : Parc-Relais

Un marché public de 4 ans ou la mise en œuvre d'une SPL (2 actionnaires publics minimum)

Lot 5 : Optibus

Un marché public de 4 ans